

Vos questions / nos réponses

alcool

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/07/2012 15:49

comment se comporter avec quelqu'un qui boit régulièrement et qui dit ne pas être malade alors que sa femme et ses enfants ne l'acceptent plus. ce qui entraîne un grand déséquilibre familial.

Mise en ligne le 05/07/2012

Bonjour,

Il arrive souvent que la personne qui boit ne reconnaît pas avoir un problème avec l'alcool, malgré les remarques de l'entourage. Reconnaître son problème est une démarche difficile qui demande du temps. Les discussions avec les proches, le fait de ne pas se sentir jugé ni condamné par rapport à cette consommation peuvent aider la personne à avancer. Mais cette situation peut s'avérer très difficile à vivre pour la famille.

Il existe des lieux d'aide et de parole pour toute personne concernée par un problème d'alcool (la personne qui boit, ses proches...). Chacun peut y recevoir une aide adaptée à ses besoins et sa souffrance. Nous vous donnons en fin de message les adresses de ces centres (CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans votre département.

Votre question évoque une situation difficile mais nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour vous répondre de façon plus approfondie. Nous vous proposons de réécrire un message en nous détaillant un peu plus la situation qui vous préoccupe afin que nous puissions vous proposer quelques pistes de réflexion. Vous pouvez également nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écouteur prendra le temps, avec vous, de voir ce qui se passe.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA La Clairière

133 rue de la forêt
Centre hospitalier de Fougères
35300 FOUGERES

Tél : 02 99 17 73 91

Site web : www.ch-fougeres.fr

Accueil du public : Lundi, mardi et jeudi de 9h-12h et de 13h30-18h- Mercredi de 9h-12h (accueil physique) et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30-16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous des jeunes de moins de 25 ans : tous les Mercredis de 14h à 16h avec ou sans entourages.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA : Centre Hospitalier de Redon-Carentoir

3 rue de Galerne
CHI Redon-Carentoir
35600 REDON

Tél : 02 99 71 71 28

Site web : www.ch-redon.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous : 9h-12h45 et de 13h30-17h00. - Mardi fermé de 11h à 13h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur place, également à la Mission locale au 3 rue Charles Sillard à Redon : un mercredi sur deux - sur rendez-vous par téléphone

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Saint Melaine

39 rue Saint-Melaine
35000 RENNES

Tél : 02 22 51 41 40

Site web : www.ch-guillaumeregnier.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi: sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous, avec ou sans entourage - Pas d'autorisation pour les mineurs qui souhaitent consulter.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Le Rosais

78-80 boulevard du Rosais
Centre Hospitalier
35403 SAINT MALO

Tél : 02 99 21 22 30

Site web : www.gh-re.fr/Addictologie/5/43/17

Secrétariat : Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h30

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Adaptation des rendez-vous selon les disponibilités des jeunes de 12 ans à moins de 25 ans avec ou sans entourage. Consultation entourage

[Voir la fiche détaillée](#)